

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 11 | 13 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 13 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 15 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/01/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, M. MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-01-02 – Tarifs location de la salle polyvalente à compter du 1er février 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une modification des tarifs de location de la salle polyvalente.

Le règlement général pour l'utilisation de la salle reste inchangé.

La délibération n°2015-01-01 reste adoptée.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs proposés par Monsieur le Maire ;
- Conserve la délibération n° 2015-01-01 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/01/2025

Le Maire

Marcel GÉRON



Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le



ID : 016-211603592-20250115-2025_01_02-DE



TARIFS LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE À PARTIR DE L'ANNEE 2025

| | Particuliers de la commune Et entreprises | | Associations, particuliers et Et entreprises - Hors commune | |
|---|--|-------------------|---|-------------------|
| | 24 heures | Par p.c. de 24h * | 24 heures | Par p.c. de 24h * |
| Sans chauffage | | | | |
| Hall | 55 € | 27 € | 90 € | 50 € |
| Hall + grande salle | 165 € | 82 € | 280 € | 140 € |
| Cuisine (+ chambre froide) | 88 € | 44 € | 140 € | 80 € |
| Avec chauffage | | | | |
| Hall | 77 € | 38 € | 120 € | 60 € |
| Hall + Grande Salle | 220 € | 110 € | 330 € | 165 € |
| Cuisine (+ chambre froide) | 88 € | 44 € | 140 € | 70 € |
| Location pour vin d'honneur, réunion, etc. (4 heures) | | | | |
| Sans chauffage | | | | |
| Hall | 27 € | | | |
| Grande salle | 66 € | | | |
| Avec chauffage | | | | |
| Hall | 44 € | | | |
| Grande salle | 99 € | | | |
| CHAMBRE FROIDE (sans la cuisine) | 20 € | | | |

*par période consécutive de 24 heures supplémentaires

- ❖ Un acompte de 50 % du montant de la location sera demandé pour toute location de l'ensemble de la salle polyvalente.

Autres locations en dehors de la salle polyvalente

| Location | Particuliers de la commune Et entreprises | Associations, particuliers et Et entreprises - Hors commune |
|---------------|--|---|
| TABLE | 1,10 € | 3,00 € |
| CHAISE | 0,30 € | 1,00 € |

Cautions diverses :

- ✓ CAUTION LOCATION GRANDE SALLE : 500 €
- ✓ CAUTION LOCATION HALL : 150 €
- ✓ CAUTION MÉNAGE :
 - 50 € pour le Hall
 - 50 € pour la cuisine
 - 70 € pour la grande salle

❖ Pour info ::

- ✓ 41 tables (8 personnes/table 2m40 x 0m80) + 12 petites tables (1m20 x 0m80)
- ✓ 250 chaises
- ✓ Dimensions de la grande salle : 30mx20m (600m2) /
- ✓ 450 personnes max dans la grande salle
- ✓ 30 personnes max dans le hall

Δ En cas d'annulation du contrat de location moins de 30 jours avant la date, de la part du demandeur, et sauf en cas de force majeure, l'acompte de 50 % du montant de la location restera acquis au Trésor Public.

Un règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente sera délivré avec le contrat de location.

PODIUM modulable 44 m² :

Convention de prêt du podium rédigée et gérée par Grand Cognac Agglomération.

Un formulaire est à envoyer à : isabelle.deux@grand-cognac.fr / (05.45.35.99.48/05.45.83.47.99).



Le Maire,

Marcel GERON